Conseil de quartier



COMPTE-RENDU

Conseil du 1er octobre 2026



Élu de quartier Gondoles Sud :
Julien Bourven

Le Conseil de quartier s'est tenu le **jeudi 1er octobre 2026**. 45 personnes ont signé la feuille de présence. Les référents-habitants M. Naudin et M. Renouard sont joignables à l'adresse mail : *referent.gondolessud@gmail.com*

RÉPONSES AUX DEMANDES

Voirie :

- Avenue Jean Bouin : vitesse excessive et stationnement abusif de non-résidents. Possibilité de mettre des ralentisseurs ?
Réponse : le service s'est rendu sur place afin de budgéter le coût et la faisabilité de l'opération.

- Impasse des Fusillés : demande d'ajout d'une place PMR.
Réponse : cette demande a été réalisée par le service Voirie.

- Rue Henri Corvol : quelle est la date prévisionnelle des travaux d'aménagement ?
Réponse : début 2027, l'Établissement public territorial (EPT), Grand-Orly Seine Bièvre (GOSB) doit effectuer des travaux d'assainissement rue Corvol, mais la Ville ne possède pas le calendrier définitif de l'opération. La Ville va adresser un courrier signé du Maire au GOSB pour avoir une réponse officielle.

- Avenue de Villeneuve-Saint-Georges : quelle est la faisabilité de l'installation de ralentisseurs pour limiter les vitesses excessives (notamment des camions de plus en plus nombreux) ?
Réponse : le département va effectuer des travaux de réfection partielle avenue VSG en 2027 avec l'installation de deux plateaux ralentisseurs aux intersections de la rue Camille Desmoulins et de l'Impasse des Fusillés.

- Rue Alsace Lorraine :

- Les travaux prévus incluent-ils la réfection des trottoirs dans leurs intégralité ?
- Les habitants souhaitent installer des ralentisseurs pour limiter les excès de vitesse.

Il est proposé de lancer une enquête auprès des riverains, sur le modèle de la rue Noël, afin d'évaluer leur adhésion et de déterminer les emplacements souhaités avec le service Voirie.

- Quelle est la faisabilité d'un stationnement bilatéral sur toute la rue pour éviter les accrochages quand des voitures ne respectent pas les changements d'alternance ?

- De plus en plus de poids lourds empruntent la rue Alsace Lorraine et les voitures sont endommagées. Y'a-t-il un respect de la limitation 3,5 tonnes ? Signalisation à améliorer dans le quartier.

Réponse : l'aménagement de la rue Alsace Lorraine est proposé pour 2027/2028, en coordination avec les interventions du GOSB et de la Ville sur la rue Henri Corvol.
Le projet d'aménagement sera présenté aux habitants en réunion publique pour avis.
Il s'agit d'un aménagement global intégrant la réfection de la chaussée et des trottoirs de façade à façade, des aménagements de sécurité aux intersections et en section courante, la réorganisation du stationnement, la végétalisation des espaces, l'insertion des vélos par la mise en place d'une zone 30...

L'interdiction aux plus de 3,5 t a déjà été mise en place dans tout le quartier des Gondoles Sud (Alsace Lorraine en fait partie).

- Malgré quelques trous bouchés, sur la rue pavée, ce n'est pas satisfaisant, surtout à partir du carrefour rue Fusillés - rue Charles, jusqu'à la rue Camille Desmoulins
Réponse : le service effectuera une campagne de réfection ponctuelle en 2027.

- Allée Pichon des Prés : signalisation insuffisante pour réduire la vitesse. Pas de trottoir dans cette impasse rendant la situation dangereuse pour les piétons.
Faisabilité d'installation de dos d'ânes inversés ?

Réponse : le dispositif est bien connu et a pu être testé directement sur place. Il ressort de cette expérience qu'il convient d'adapter la vitesse d'approche, idéalement entre 20 et 30 km/h, afin d'éviter que le dispositif ne surprenne certains usagers.
Concernant les ralentisseurs, il est rappelé que les dos d'âne « classiques » font déjà régulièrement l'objet de retours négatifs de la part des usagers. Il est donc possible que les ralentisseurs « inversés » suscitent des réactions similaires, voire plus marquées.
Toutefois, une expérimentation de ce type de dispositif pourrait être envisagée sur une rue, sous réserve de l'accord préalable des habitants concernés.

Sécurité :

- Radar avenue Villeneuve-Saint-Georges :
La décision relative à l'implantation ou à la réimplantation d'un radar relève de la compétence de l'État, dans le cadre d'une gestion centralisée.
L'étude menée concernant la réimplantation de ce radar a notamment pris en compte l'accidentalité du secteur. Or, les données recueillies ne font pas apparaître de situation particulièrement préoccupante justifiant, à ce stade, sa réinstallation.
Néanmoins, la Ville reste pleinement mobilisée sur les enjeux de sécurité routière et de prévention des vitesses excessives. Dans cette perspective, elle travaille à un projet de réaménagement de cette avenue. Des dispositifs complémentaires visant à réduire la vitesse des véhicules et à renforcer la sécurité des usagers pourront ainsi être étudiés à l'issue des travaux prévus sur cet axe.

- Bar rue Pompadour et avenue Victor Hugo : vitesse excessive des clients du bar sujets à de mauvais comportements le soir. Lettre envoyée au Maire. Qu'en est-il ?

- Les regroupements rue Pasteur et avenue Victor Hugo occasionnent des nuisances et suscitent des inquiétudes chez les riverains. Quelles solutions ?

- Épiceries : rassemblements le soir. Ventes d'alcool au-delà de 20h et consommation sur la voie publique. Les habitants demandent un contrôle renforcé sur les épiceries du quartier Gondoles sud (14 rue Chevreul, angle rue Pasteur, sous le pont de Choisy, avenue Victor Hugo, avenue d'Alfortville…)

Réponse aux trois précédentes demandes: les sujets sont bien pris en compte par la PM qui ne manquera pas d'insister sur les passages lorsque les patrouilles seront renforcées par de nouvelles recrues. À noter : sans la présence d'un Officier de Police Judiciaire (OPJ), la PM ne peut pas réaliser d'éthy-lotest sur les usagers.

Rue Pasteur : aboiements d'un chien très persistants qui engendrent de nombreuses nuisances.
Réponse : les agents se sont rendus sur place en avril et en octobre et n'ont constaté aucun cas de maltraitance. Toutefois, au vu des plaintes, les policiers ont effectué un nouveau rappel à l'ordre auprès du propriétaire, et se sont assurés une nouvelle fois de la bonne santé du chien.

- Quai de Seine : est-ce que la vidéo surveillance est fonctionnelle sur le quai ?
Si oui, retour sur les résultats car le trafic de stupéfiants et regroupement d'individus alcoolisés continuent. Est-que des rondes régulières sont prévues ou effectuées par la PM et PN ?
Réponse : la vidéo surveillance est bien en fonction. La doléance est prise en compte par le service de sécurité. Une nouvelle caméra est par ailleurs envisagée sur les quais de Seine (Avenue Marguerite).

- Rue de la Chasse : quel est l'état d'avancement de l'installation des caméras de vidéos surveillance à la hauteur du parc ?
Réponse : le sujet de la vidéo surveillance est actuellement discuté et un projet plus global sur la sécurité est en cours. Les Gondoles Sud seront bien évidemment couvertes par un système de vidéo surveillance renforcé. Un objectif de 20 caméras supplémentaires est prévu dans ce quartier au cours du mandat.

Cadre de vie :

- Centre aéré des Gondoles : qui a la charge de nettoyer les quais derrière le centre aéré et à quelle fréquence ? Des branches d'arbres jonchent le sol.
Réponse : les arbres sont sous la responsabilité du Département du Val-de-Marne qui réalise un élagage sécuritaire mais cela ne répond pas toujours aux besoins de commodité de passage sur le cheminement. La Ville est donc amenée à intervenir ponctuellement. Un contrôle de la zone va être réalisé et si nécessaire, une intervention sera planifiée.

- 116 bis Avenue Villeneuve-Saint-Georges : un important buisson de ronces et d'orties est présent à ce numéro de l'avenue.
Réponse : cette zone s'inscrit en prolongement de la frayère du bord de Seine. Elle est maintenue en niche écologique.

- Quai de Congis : le distributeur de sacs à déjections canines qui a été installé il y a quelques mois derrière le quai n'a jamais été rempli.
Réponse : le nécessaire a été fait. Les citoyens peuvent signaler toute anomalie de propreté à dgst@choisyleroi.fr ou par téléphone au 01 48 92 41 24.

- Rue Morillon/Louise Bourgeois et Avenue Villeneuve-Saint-Georges : la végétation pousse sur le bitume des trottoirs.
Réponse : il convient de préciser que l'entretien des caniveaux n'est pas systématique

lorsque la végétation reste maîtrisée et ne compromet pas l'écoulement des eaux pluviales. Un certain enherbement, inférieur à 10 cm et sans accumulation de feuilles ou de déchets, peut ainsi être maintenu sans constituer une nuisance.

La Ville veille ainsi à intervenir en priorité sur les secteurs et points sensibles, dans le cadre d'un plan de désherbage communal conciliant les impératifs de propreté et de bon fonctionnement des espaces publics avec les enjeux de préservation de la biodiversité urbaine.

Pour votre information, l'entretien des pieds de murs situés le long des façades bâties relève de la responsabilité des riverains (propriétaires, locataires ou usufruitiers). Cette disposition, qui participe à une approche partagée de l'entretien et à la préservation du cadre de vie, est régulièrement rappelée dans les publications municipales, notamment dans le magazine Vivre à Choisy.

- Avenue Villeneuve-Saint-Georges : est-il possible de mettre des poubelles sur l'avenue coté parc ?
Réponse : plusieurs corbeilles de propreté urbaine sont implantées à proximité sur une longueur d'environ 400 mètres :

--> Avenue Villeneuve-Saint-Georges à l'intersection avec la rue Louise Bourgeois ;
--> À l'arrêt de bus « Auberge de la Jeunesse » situé à proximité du Parc Interdépartemental des Sport (en face du n°124 Av. VLSG)
--> Au niveau du pont à l'intersection de l'Avenue Villeneuve-Saint-Georges avec le Chemin d'Exploitation.

- Rue Mirabeau : manque d'élagage dans cette rue. Des branches dépassent encore jusqu'au jardin des pavillons. Il y a des risques lors des tempêtes.
Réponse : Les arbres de la rue sont en port libre. La ville ne pratique pas de taille systématique sur ce type d'alignement mais intervient effectivement lorsque des tailles de cohabitation sont nécessaires en limite de parcelles privées. Les citoyens sont invités à prendre contact avec le service des Espaces verts : dgst@choisyleroi.fr

- Rue Jean Bouin : pas de nettoyage depuis plusieurs semaines et accumulation de déjections canines, de feuilles et autres détritus qui rendent le quotidien fortement désagréable.
Réponse : le service Propreté urbaine assure les missions de nettoiement de l'espace public qui comprend notamment le balayage manuel et mécanisé de la rue, le ramassage des déjections canines et la collecte des feuilles mortes. Des défauts de passage ont effectivement été constatés durant la période estivale, mais le rythme habituel a été rétabli Par ailleurs, les citoyens sont invités à transmettre par mail à dgst@choisyleroi.fr leurs doléances de propreté avec photo afin de permettre une réponse plus efficace.
Par ailleurs la lutte contre les dépôts sauvages demeure une priorité de la Ville.
La collecte des dépôts sauvages est assurée par l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre, en lien avec les ASVP de la Brigade Verte, chargés de les signaler et de verbaliser les auteurs identifiés. Pour les questions de suivi des procédures de police des déchets, contacter la Brigade Verte au sein de la police municipale par téléphone : 01 78 68 40 00 ou Mail : police.municipale@choisyleroi.fr

- Rue Alsace Lorraine : demande d'installation de poubelles afin que les personnes allant à la ferme ne jettent pas leurs déchets au sol.

Réponse : Choisy-le-Roi est dans la moyenne haute en termes d'équipement de corbeilles de propreté. Le nombre de corbeilles est de 1 pour 117 habitants (moyenne nationale 1 pour 112 habitants). La rue Alsace Lorraine avec la rue Méhy dans son prolongement compte actuellement 4 corbeilles sur environ 700 mètres, soit en moyenne une corbeille tous les 175 mètres. Le nombre est donc cohérent avec la taille et la densité résidentielle. Toutefois, une nouvelle corbeille de propreté doit être installée à l'intersection avec la rue Charles afin de mieux couvrir la première partie de la rue.
Le service Propreté urbaine reste bien entendu à l'écoute des propositions des habitants pour mieux placer les corbeilles existantes.

- **Angles avenue Victor Hugo et rue Noël :** possibilité de mettre une poubelle au niveau de l'épicerie ?

Réponse : il existe une corbeille située Avenue Victor Hugo à 10 mètres de l'intersection avec la rue Noël, devant le tabac des Gondoles.

- De nombreuses déjections canines au pied des arbres : manque de civisme mais également conséquence du manque d'entretien.
Réponse : la Ville assure un entretien régulier des pieds d'arbres et des rejets, tout en restant attentive à la présence d'épillets et aux risques qu'ils représentent pour les animaux. Toutefois, avec près de 4 000 pieds d'arbres sur la commune, une surveillance systématique de chaque site est difficile. Les propriétaires de chiens sont donc invités à signaler les secteurs particulièrement concernés afin de permettre aux services municipaux d'adapter et de prioriser leurs interventions.

Il convient de rappeler que les épillets sont liés au cycle naturel de certaines graminées et ne peuvent être totalement éliminés de l'espace public. Le service Espaces verts privilégie un désherbage sélectif des pieds d'arbres, manuel ou à la binette, afin de conserver le plus possible la flore spontanée qui allie esthétisme et biodiversité, tout en limitant le développement du chiendent et épillets.

- **Moustique tigres :** quelle est la solution pour arrêter la prolifération ?

Réponse : la Direction Environnement et Cadre de Vie (DECV) n'est pas compétente en la matière. L'Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France déploie chaque année un dispositif de surveillance renforcée des populations de moustiques du 1er mai au 30 novembre, en coordination étroite avec Santé publique France, les collectivités territoriales et son opérateur de démoustication, l'Agence Régionale de Démoustication (ARD).

Commerce :

- Quelle est la situation du 95 avenue Villeneuve-Saint-Georges ?
Réponse : le 95 avenue Villeneuve-Saint-Georges est un chantier. Le service Hygiène a pris plusieurs arrêtés pour cette adresse. Le contentieux a également été saisi.

- Le début de la rue Pompadour devient insalubre avec les différents déchets (canettes..)

- Rue Chevreuil : les restaurants laissent leurs poubelles dehors ce qui engendre certaines nuisances pour les habitants : que faire ?
Réponse : une réunion sera organisée très prochainement avec un représentant du GOSB, le responsable du service Commerces et les élus de quartier pour discuter de la question

des poubelles sur l'espace public.

Urbanisme :

- Point d'avancement du futur collège
Réponse : projet inscrit au budget du département. La Ville reviendra vers les habitants pour de plus amples informations.

NOUVELLES DEMANDES

Voirie :

- Refaire le marquage au sol des places de stationnement
Réponse : doléance en cours

- Pavés manquant angle Mirabeau et rue Charles
Réponse : doléance en cours

- Rue Jean Baudin : un stop a été installé sans concertation.

- 76 avenue Villeneuve-Saint-Georges : une plaque d'égout fait beaucoup de bruit et est débordante.

- Rue Alsace Lorraine / Jean Baudin : demande d'homogénéisation des places car il y en a sur le trottoir et d'autres sur la route : le passage alternatif est problématique.

- Rue des Fusillés et Ducloux : vitesses excessives, quelles solutions ?

- Rue Bel Air : la police autorise le chevauchement des deux côtés : possibilité de faire un marquage officiel pour dire que le stationnement s'effectue des deux côtés car initialement il ne se fait que d'un côté ?

- Rue Traversière/ Pompadour : changement de lampadaire demandé.

- 11 rue Traversière : possibilité de remettre les potelets en bois qui ont disparu car les personnes s'y garent ?

- Rue Noël :
- Au numéro 10, une plaque en fonte est soulevée et il y a un risque de chute, possibilité de la stabiliser ?
- Côté pair, un morceau du trottoir n'est pas goudronné et de grandes flaques se forment devant le 72, 74 et à l'entrée de la rue, coté Victor Hugo.

Hygiène / santé :

- Qu'en est-il de la Convention de la protection animale sur la stérilisation des chats errants ?
- **Avenue Villeneuve-Saint-Georges / Intersection Théophile Ducloux :** problème d'hygiène signalé.

Brigade verte :

- Rue Mirabeau (devant le lycée) : une haie empêche les personnes de marcher sur le passage piéton.

Propreté :

- Rue Noël/ Victor Hugo : une corbeille a été retirée devant l'épicerie Rue Noël / Victor Hugo. Possibilité de la remettre ?

Cadre de vie :

- Haies sur le quai des gondoles : toujours gênant, quelle est la solution durable ?

- Quais de Seine : les habitants demandent, comme cela a pu être fait avec l'œuvre vietnamienne, la réalisation d'une fresque sur les murs des quais de Seine.

Communication :

- 36 avenue Henri Corvol : le magazine Vivre à Choisy n'est pas distribué à ce numéro.

Mobilité :

- Quels sont les horaires du Choisy bus ? Les habitants ne comprennent pas les horaires de passage.

- Le 182 est souvent en grève : les habitants se demandent quelle est la solution car il n'y a pas de transport.

Sécurité :

- Chemin d'exploitation : problème d'incivilités (nuisances sonores)

- Avenue Victor Hugo : de nombreuses voitures ventouses sont présentes.

- Les habitants se demandent s'ils doivent ramener les bouteilles de gaz hilarant à la PM, comme cela leur a été indiqué ?